

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 848

présenté par

Mme Valentin, Mme Genevard et M. Thiériot

-----

**ARTICLE 28**

À l'alinéa 121, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de remplacer l'expression « peut être » par le terme « est » afin de garantir le meilleur état d'usage possible des dispositifs médicaux.

En effet, les aides techniques visées par ces dispositions sont utilisées par des personnes particulièrement fragiles (en situation de handicap, en avancée en âge ou souffrant de maladies chroniques). De telles aides ne doivent donc pas reposer sur une éventualité mais une certitude.